

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 11 MAI 2006
A 20 HEURES 30.

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Jeudi 11 Mai 2006 à 20 Heures 30, Salle de la Mairie.

PRESENTS : MM ou Mmes Jean-Louis CORDOLA - Maire, Jean-Paul BULINGE - 1° adjoint, Eric CHAUSSENDE - 4° adjoint, Marie-Noëlle PRUNEL, Jean-Claude RANCHET, Jean-François BOUVET, Jérôme FIGUET.

ABSENTS EXCUSES : MM ou Mmes Marc SALVAN - 2° adjoint (Pouvoir à Jean-Louis CORDOLA, Maire), Dominique ROMAIN - 3° adjoint, Nicolas COSTE, Nathalie FOLLIOU (Pouvoir à Eric CHAUSSENDE), Pascal CORDEIRO (Pouvoir à M Jean-Paul BULINGE 1^{er} adjoint)

ABSENT: M .Fabien BERGERON

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean-Paul BULINGE

Le compte-rendu de la précédente séance (Jeudi 31 Mars 2006) est lu par M Jean-Paul BULINGE. Il est adopté à l'unanimité.

AVENANT CONTRAT CLIMATISATION MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a passé un contrat d'entretien de climatisation avec la SARL GRANGE de MAUVES.

Ce contrat a pour objet d'assurer les prestations de service d'entretien technique de climatisation du secrétariat de Mairie. Le mode de calcul relatif à la révision du prix ayant changé, Il y a lieu de passer un avenant au contrat initial qui porte sur l'article 6 « Variation des conditions économiques »

Le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au contrat d'entretien de climatisation.

- DIT que cet avenant est effectif à compter de l'année 2006. Adopté à l'Unanimité.

MARCHE AUX FRUITS. CAMPAGNE 2006

CONTRAT D'ENGAGEMENT :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat d'engagement avec le personnel vacataire – M.SERRET Joël – et reconduit à 17.10 euros la vacation journalière. Adopté à l'unanimité.

INDEMNITES DE RESPONSABILITE

Selon l'arrêté du 3 Septembre 2001, le Conseil Municipal alloue une indemnité de responsabilité au régisseur du marché aux fruits au prorata du temps d'exercice du marché. Adopté à l'unanimité

CONVENTION ENTRETIEN RD 386 AGGLOMERATION PR 0.280 A PR 2.015

Vu la demande d'autorisation de déplacer la limite sud de l'agglomération sur la route départementale 386 formulée par la commune en date du 3 octobre 2001 auprès de la Subdivision Départementale de l'Équipement de TOURNON-SUR-RHONE ;

Vu la réponse du conseil général en date du 4 juin 2002 donnant un accord de principe pour l'élagage des platanes au sud de la limite actuelle et vu que celui-ci vient d'être effectué par le Département – conditions demandées avant signature de la convention d'entretien de la RD 386 - ;

Vu le projet d'aménagement de la traversée du village ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer une convention d'entretien de la départementale 386 à l'intérieur de l'agglomération et de ses dépendances du PR 0,280 au PR 2,015 – nouvelles limites - avec le Département ;

Cette convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties – la commune, représentée par Monsieur le Maire et le Département représenté par Monsieur le Président du Conseil Général

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à main levée par

- 9 voix POUR (dont 3 pouvoirs) ;
- 1 abstention - Mme Marie-Noëlle PRUNEL -
- APPROUVE les nouvelles limites de l'agglomération
- PRECISE qu'un arrêté municipal fixant les limites sud sera établi ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

CONTRAT TERRITORIAL POUR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU TERRITOIRE AEP « DOUX- RHONE - EYRIEUX »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le nouveau dispositif d'aide du Conseil général aux collectivités dans le domaine de l'eau, applicable à compter de 2006, après signature individualisée d'un contrat territorial, précisant les engagements respectifs du Département, et de chaque collectivité maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil général, lors de sa séance du 3 avril 2006, a approuvé, au titre de sa politique de l'eau, le contrat territorial pour l'alimentation en eau potable sur le territoire « DOUX-RHONE-EYRIEUX » après avis favorable de la commission territoriale réunie aux Ollières sur Eyrieux le 20 mars 2006.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver, à son tour, ce contrat et son annexe.

Le Conseil Municipal

- APPROUVE les objectifs généraux et le programme d'actions définis pour la commune dans le contrat territorial pour l'alimentation en eau potable sur le territoire « DOUX- RHONE-EYRIEUX ».
- AUTORISE le Maire à signer ce contrat, et en effectuer le suivi jusqu'à son terme. Adopté à l'unanimité

COMMISSION RALLYE MONTE CARLO

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que probablement la commune de MAUVES sera ville étape pour le rallye Monte-Carlo de janvier 2007 ;

Dans cette éventualité, il serait souhaitable de créer une commission pour organiser cette manifestation. Elle sera mise en place dès sa confirmation

Monsieur le Maire propose :

Trois administrés :

- Monsieur Franck MENEROUX ;
- Monsieur Pierre MAISONNAT ;
- Monsieur René MAISONNAS.

Quatre Elus :

- Monsieur Jean-paul BULINGE ;
- Monsieur Jean-François BOUVET ;
- Monsieur Jean-Claude RANCHET ;
- Monsieur Eric CHAUSSENDE.

INFORMATIONS DIVERSES

ZONE ARTISANALE LA GARE

La consultation des entreprises souhaitant acquérir un lot sur la zone artisanale de la Gare est commencée. Pour tous renseignements, contacter la Communauté de Communes du Tournonais 9 Rue des Condamines à MAUVES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05